VILLEPARISIS

Risques naturels : retrait - gonflements des sols argileux

Villeparisis est soumise à un plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux.

Retrait-gonflements des sols argileux

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :
- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un asséchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

Accéder à la carte interactive

Réglementations

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Type de zonage : Informez-vous sur le site de la préfecture

Lien vers le règlement associé : Informez-vous sur le site de la préfecture

Accéder à la carte interactive

Arrêtés

PPRN	Aléa	Prescrit le	Approuvé le
77DDT20010047 - PPRsecheresse Villeparisis	Tassements différentiels	11/07/2001	